Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260629-D2026290609-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/29/06/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît ***à partir de 19h52***, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, MALIGE Sabrina, MARTIN Annie.

Procuration(s) : MICHEL Ellen à HÉRY Charlène, LE BRIS Philippe à PÉRON Matthieu, MALIGE Sabrina à ULLIAC Morgane, MARTIN Annie à VIANET Edith.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, MÉLIARENNE Hervé a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/06/2026
Convocation affichée le : 23/06/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le …..……
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

9- DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

Madame la Maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation de deux représentants appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de Roi Morvan Communauté. Cette commission est une instance consultative qui intervient dans l'évaluation des bases fiscales, avec un impact direct sur les ressources des collectivités et est composée de commissaires désignés par l'administration fiscale à partir d'une liste proposée par les communes membres de l'intercommunalité.
Le conseil municipal est invité à indiquer s'il souhaite que cette désignation intervienne au scrutin secret. À défaut de demande de scrutin secret, la désignation interviendra par un vote à main levée.

Madame la Maire propose les candidatures de Jean-Michel BOUÊDEC et Annie LE GAL.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260629-D2026290609-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et décidé à l'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret,

DÉSIGNE à l'**UNANIMITÉ** Jean-Michel BOUËDEC et Annie LE GAL, représentants appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de Roi Morvan Communauté.

Fait à Gourin, le 29 juin 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
MÉLARENNE Hervé.

La Maire,
Bérangère FRITZ.